



CONSEIL MUNICIPAL du 29 avril ORDRE DU JOUR examiné

EN PRÉAMBULE :

- Approbation du procès-verbal de la séance précédente

FINANCES

Rapporteur Cristina VAZ-CARAMONA :

- 1) CFU 2025 du Budget annexe Les Tillerets 3
- 2) CFU 2025 du Budget annexe Les Balcons des Tillerets
- 3) CFU 2025 du Budget annexe Les Côtes de Glaises
- 4) CFU 2025 du Budget annexe Les Glaises
- 5) CFU 2025 du Budget annexe Revitalisation du quartier de la gare
- 6) CFU 2025 du budget annexe de la ZA des îles
- 7) CFU 2025 du budget principal
- 8) Affectation des résultats du budget principal et des budgets annexes
- 9) Budget primitif du Budget annexe des Balcons des Tillerets
- 10) Budget primitif 2026 du BA Revitalisation du quartier de la gare
- 11) Budget primitif 2026 du BA Les Côtes de Glaises
- 12) Budget primitif 2026 du BA Les Tillerets 3
- 13) Budget primitif 2026 du BA les Glaises
- 14) Vote du budget primitif principal 2026
- 15) Vote des taux de fiscalité directe

Rapporteur Valentin TORRES :

- 16) Modification du tableau des indemnités des élus
- 17) Précisions sur les délégations données au Maire par le Conseil Municipal
- 18) Correction de la délibération « Septembre 25-01 » relative à la réquisition du comptable public pour le paiement de la sécurisation de la traversée route de St Pierre

TRAVAUX - AMÉNAGEMENT

Rapporteur Christian MAETZ :

- 19) Lotissement Clos des menuisiers : déplacement des obligations de création de logements sociaux
- 20) Participation de la commune aux travaux d'enfouissement de la Montée de Saint Georges

Rapporteur Valentin TORRES :

- 21) Vélorail : Convention d'occupation du domaine public par la commune de Saint-Georges-de-Commiers sur le territoire de Notre-Dame-de-Commiers

- 22) Création et Composition des commissions municipales
- 23) Composition de la Commission d'appel d'offres
- 24) Composition de la commission communale d'impôts directs
- 25) Nombre de membres au Conseil Communal d'action sociale et désignation
- 26) Election d'un titulaire et d'un suppléant pour le Syndicat Intercommunal de Coopération et des Compétences (SICCE)
- 27) Désignation du représentant auprès de la société publique locale « Agence locale de l'Energie et du Climat de la Grand Région Grenobloise » (ALEC)
- 28) Désignation du représentant de la commune auprès de l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise (AURG)
- 29) Désignation du représentant de la commune auprès des Pompes Funèbres Intercommunales (PFI)
- 30) Désignation du représentant de la commune au sein du Conseil d'Administration du Centre Socioculturel André Malraux
- 31) Droit à la Formation et Budget dédié

ADMINISTRATION GÉNÉRALE - PERSONNEL

Rapporteur Valentin TORRES :

- 32) Modification de la Participation de la collectivité à la protection sociale complémentaire de ses agents dans le cadre d'une procédure de labellisation

Le Maire,
Valentin TORRES





Saint-Georges-de-Commiers

Envoyé en préfecture le 07/05/2026

Reçu en préfecture le 07/05/2026

Publié le 07/05/2026

ID : 038-213803885-20260429-AV26_01-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° Avril 26.01

L'an deux mil vingt-six, le 29 avril à 18h30

Le conseil municipal de la commune de St-Georges-de-Commiers s'est réuni en séance ordinaire, en mairie, sous la présidence de Monsieur TORRES, maire.

Date de la convocation : 22 avril 2026

Nombre de conseillers
en exercice : 23
Présents : 22, Votants : 23

PRÉSENTS : TORRES Valentin, MAETZ Christian, VAZ-CARAMONA Cristina, OTTOBON Killian, FAURE Françoise, BUCHS Pierre, RATHUILE Floriane, BOURQUIN Véronique, CARUSO Anne, COUX Delphine, DESCHAMPS Mireille, JOLY Jérôme, MATEUS Elisabeth, MERCIER Didier, METENIER Grégory, OTTOBON-VIALLET Daniel, PONCET Aurélie, ROBIN Grégory, TASSAN Joëlle, TROUSSIER André, VELLA Amédée, VIGNAL Jérôme

ABSENTS / EXCUSÉS : Florence HEDEIN

POUVOIRS : Florence HEDEIN à Elisabeth MATEUS

SECRÉTAIRE : Pierre BUCHS

Rapporteur : Cristina VAZ-CARAMONA

OBJET : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 DU BUDGET DES TILLERETS 3

A partir de l'exercice budgétaire 2026, l'approbation des comptes des collectivités territoriales, de leurs établissements et leurs groupements est constituée par le vote de l'organe délibérant sur le compte financier unique. Cette approbation est possible après vérification du comptable publique et du Directeur départemental des Finances Publiques.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des résultats du budget annexe « Les Tillerets 3 » qui se présentent comme suit :

Section d'investissement :

- Résultat de l'exercice 2025 : 0,00 €
- Résultat reporté de 2024 : 0,00 €
- Résultat de clôture 2025 : 0,00 €

Section de fonctionnement :

- Résultat de l'exercice 2025 : 0.00 €
- Résultat reporté de 2024 : 252 970.45 €
- Résultat de clôture 2025 : 252 971.07 €

➤ Approuve à l'unanimité le Compte Financier Unique Les Tillots

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

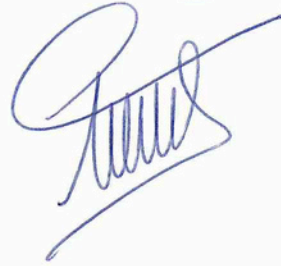
Le secrétaire,

Pierre BUCHS



Le Maire,

Valentin TORRES





Saint-Georges-de-Commiers

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° Avril 26.02

L'an deux mil vingt-six, le 29 avril à 18h30

Le conseil municipal de la commune de St-Georges-de-Commiers s'est réuni en séance ordinaire, en mairie, sous la présidence de Monsieur TORRES, maire.

Date de la convocation : 22 avril 2026

Nombre de conseillers
en exercice : 23
Présents : 22, Votants : 23

PRÉSENTS : TORRES Valentin, MAETZ Christian, VAZ-CARAMONA Cristina, OTTOBON Killian, FAURE Françoise, BUCHS Pierre, RATHUILE Floriane, BOURQUIN Véronique, CARUSO Anne, COUX Delphine, DESCHAMPS Mireille, JOLY Jérôme, MATEUS Elisabeth, MERCIER Didier, METENIER Grégory, OTTOBON-VIALLET Daniel, PONCET Aurélie, ROBIN Grégory, TASSAN Joëlle, TROUSSIER André, VELLA Amédée, VIGNAL Jérôme

ABSENTS / EXCUSÉS : Florence HEDEIN

POUVOIRS : Florence HEDEIN à Elisabeth MATEUS

SECRÉTAIRE : Pierre BUCHS

Rapporteur : Cristina VAZ-CARAMONA

OBJET : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 DU BUDGET ANNEXE LES BALCONS DES TILLERETS

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des résultats 2025 du budget annexe Les Balcons de Tillerets qui se présentent comme suit :

Section d'investissement :

-	Résultat de l'exercice 2025	:	-	9 950.17 €
-	Résultat reporté de 2024	:	-	208 201.66 €
-	Résultat de clôture 2025	:	-	218 151.83 €

Section de fonctionnement :

-	Résultat de l'exercice 2025	:	0.00 €
-	Résultat reporté de 2024	:	11 295.50 €
-	Résultat de clôture 2025	:	11 295.50 €

Envoyé en préfecture le 07/05/2026

Reçu en préfecture le 07/05/2026

Publié le 07/05/2026

ID : 038-213803885-20260429-AV26_02-DE



- Approuve à l'unanimité le Compte Financier Unique des Balcons des Illerets.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

Le secrétaire,

Pierre BUCHS

Le Maire,

Valentin TORRES





Saint-Georges-de-Commiers

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° Avril 26.03

L'an deux mil vingt-six, le 29 avril à 18h30

Le conseil municipal de la commune de St-Georges-de-Commiers s'est réuni en séance ordinaire, en mairie, sous la présidence de Monsieur TORRES, maire.

Date de la convocation : 22 avril 2026

Nombre de conseillers
en exercice : 23
Présents : 22, Votants : 23

PRÉSENTS : TORRES Valentin, MAETZ Christian, VAZ-CARAMONA Cristina, OTTOBON Killian, FAURE Françoise, BUCHS Pierre, RATHUILE Floriane, BOURQUIN Véronique, CARUSO Anne, COUX Delphine, DESCHAMPS Mireille, JOLY Jérôme, MATEUS Elisabeth, MERCIER Didier, METENIER Grégory, OTTOBON-VIALLET Daniel, PONCET Aurélie, ROBIN Grégory, TASSAN Joëlle, TROUSSIER André, VELLA Amédée, VIGNAL Jérôme

ABSENTS / EXCUSÉS : Florence HEDEIN

POUVOIRS : Florence HEDEIN à Elisabeth MATEUS

SECRETAIRE : Pierre BUCHS

RAPPORTEUR : CRISTINA VAZ-CARAMONA

OBJET : APPROBATION DU CFU 2025 DU BUDGET ANNEXE LES COTES DE GLAISES

Pour rappel, ce budget annexe appelé *Côtes de glaises*, concerne l'opération *Lotissement Clos des menuisiers*.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des résultats 2025 du budget annexe Les Côtes de Glaises qui se présentent comme suit :

Section d'investissement :

- Résultat de l'exercice 2025	:	- 24 037.31 €
- Résultat reporté de 2024	:	- 378 010.00 €
- Résultat de clôture 2025	:	- 402 047.31 €

Section de fonctionnement :

- Résultat de l'exercice 2025	:	0.00 €
- Résultat reporté de 2024	:	0.00 €
- Résultat de clôture 2025	:	0.00 €

➤ Approuve à l'unanimité le Compte Financier Unique du budget 2026 de Glaises



Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

Le secrétaire,

Pierre BUCHS

Le Maire,

Valentin TORRES





Saint-Georges-de-Commiers

Envoyé en préfecture le 07/05/2026

Reçu en préfecture le 07/05/2026

Publié le 07/05/2026

ID : 038-213803885-20260429-AV26_04-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° Avril 26.04

L'an deux mil vingt-six, le 29 avril à 18h30

Le conseil municipal de la commune de St-Georges-de-Commiers s'est réuni en séance ordinaire, en mairie, sous la présidence de Monsieur TORRES, maire.

Date de la convocation : 22 avril 2026

Nombre de conseillers

en exercice : 23

Présents : 22, Votants : 23

PRÉSENTS : TORRES Valentin, MAETZ Christian, VAZ-CARAMONA Cristina, OTTOBON Killian, FAURE Françoise, BUCHS Pierre, RATHUILE Floriane, BOURQUIN Véronique, CARUSO Anne, COUX Delphine, DESCHAMPS Mireille, JOLY Jérôme, MATEUS Elisabeth, MERCIER Didier, METENIER Grégory, OTTOBON-VIALLET Daniel, PONCET Aurélie, ROBIN Grégory, TASSAN Joëlle, TROUSSIER André, VELLA Amédée, VIGNAL Jérôme

ABSENTS / EXCUSÉS : Florence HEDEIN

POUVOIRS : Florence HEDEIN à Elisabeth MATEUS

SECRETAIRE : Pierre BUCHS

RAPPORTEUR : CRISTINA VAZ-CARAMONA

OBJET : APPROBATION DU CFU DU BUDGET ANNEXE LES GLAISES

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des résultats 2025 du budget annexe les glaises qui se présentent comme suit :

Section d'investissement :

-	Résultat de l'exercice 2025	:	0.00 €
-	Résultat reporté de 2024	:	- 125 000,00 €
-	Résultat de clôture 2025	:	- 125 000,00 €

Section de fonctionnement :

-	Résultat de l'exercice 2025 :	0.00 €
-	Résultat reporté de 2024 :	0.00 €

- Approuve à l'unanimité le Compte Financier Unique Les Glaises.



Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

Le secrétaire,

Pierre BUCHS

Le Maire,

Valentin TORRES





Saint-Georges-de-Commiers

Envoyé en préfecture le 07/05/2026

Reçu en préfecture le 07/05/2026

Publié le 07/05/2026

ID : 038-213803885-20260429-AV26_05-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° Avril 26.05

L'an deux mil vingt-six, le 29 avril à 18h30

Le conseil municipal de la commune de St-Georges-de-Commiers s'est réuni en séance ordinaire, en mairie, sous la présidence de Monsieur TORRES, maire.

Date de la convocation : 22 avril 2026

Nombre de conseillers
en exercice : 23
Présents : 22, Votants : 23

PRÉSENTS : TORRES Valentin, MAETZ Christian, VAZ-CARAMONA Cristina, OTTOBON Killian, FAURE Françoise, BUCHS Pierre, RATHUILE Floriane, BOURQUIN Véronique, CARUSO Anne, COUX Delphine, DESCHAMPS Mireille, JOLY Jérôme, MATEUS Elisabeth, MERCIER Didier, METENIER Grégory, OTTOBON-VIALLET Daniel, PONCET Aurélie, ROBIN Grégory, TASSAN Joëlle, TROUSSIER André, VELLA Amédée, VIGNAL Jérôme

ABSENTS / EXCUSÉS : Florence HEDEIN

POUVOIRS : Florence HEDEIN à Elisabeth MATEUS

SECRETAIRE : Pierre BUCHS

Rapporteur : Cristina VAZ-CARAMONA

OBJET : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DU BUDGET ANNEXE REVITALISATION DU QUARTIER DE LA GARE

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des résultats 2025 du budget annexe Revitalisation du quartier de la gare qui se présentent comme suit :

Section d'investissement :

-	Résultat de l'exercice 2025	:	18 017.62 €
-	Résultat reporté de 2024	:	44 624.85 €
-	Résultat de clôture 2025	:	62 642.47 €

Section de fonctionnement :

-	Résultat de l'exercice 2025	:	- 365 632.83 €
-	Résultat reporté de 2024	:	39 000.00 €
-	Résultat de clôture 2025	:	- 326 632.83 €

Total Cumulé : - 263 990.36 €



- Approuve à l'unanimité le Compte Financier Unique du budget du quartier de la gare.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

Le secrétaire,

Pierre BUCHS

Le Maire,

Valentin TORRES



Saint-Georges-de-Commiers

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° Avril 26.06

L'an deux mil vingt-six, le 29 avril à 18h30

Le conseil municipal de la commune de St-Georges-de-Commiers s'est réuni en séance ordinaire, en mairie, sous la présidence de Monsieur TORRES, maire.

Date de la convocation : 22 avril 2026

Nombre de conseillers

en exercice : 23

Présents : 22, Votants : 23

PRÉSENTS : TORRES Valentin, MAETZ Christian, VAZ-CARAMONA Cristina, OTTOBON Killian, FAURE Françoise, BUCHS Pierre, RATHUILE Floriane, BOURQUIN Véronique, CARUSO Anne, COUX Delphine, DESCHAMPS Mireille, JOLY Jérôme, MATEUS Elisabeth, MERCIER Didier, METENIER Grégory, OTTOBON-VIALLET Daniel, PONCET Aurélie, ROBIN Grégory, TASSAN Joëlle, TROUSSIÉ André, VELLA Amédée, VIGNAL Jérôme

ABSENTS / EXCUSÉS : Florence HEDEIN

POUVOIRS : Florence HEDEIN à Elisabeth MATEUS

SECRETAIRE : Pierre BUCHS

Rapporteur : Cristina VAZ-CARAMONA

APPROBATION DU CFU 2025 DU BUDGET ANNEXE DE LA ZA DES ILES

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des résultats 2025 du budget annexe ZA des îles qui se présentent comme suit :

Section d'investissement :

- Résultat de l'exercice 2025 : 0,00 €
- Résultat reporté de 2024 : 0,00 €
- Résultat de clôture 2025 : 0,00 €

Section de fonctionnement :

- Résultat de l'exercice 2025 : 0.52 €
- Résultat reporté de 2024 : - 0.52 €
- Résultat de clôture 2025 : 0.00 €

➤ Approuve à l'unanimité le Compte Financier Unique du budget

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

Le secrétaire,

Pierre BUCHS



Le Maire,

Valentin TORRES






Saint-Georges-de-Commiers

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° Avril 26.07

L'an deux mil vingt-six, le 29 avril à 18h30

Le conseil municipal de la commune de St-Georges-de-Commiers s'est réuni en séance ordinaire, en mairie, sous la présidence de Monsieur TORRES, maire.

Date de la convocation : 22 avril 2026

Nombre de conseillers
en exercice : 23
Présents : 22, Votants : 23

PRÉSENTS : TORRES Valentin, MAETZ Christian, VAZ-CARAMONA Cristina, OTTOBON Killian, FAURE Françoise, BUCHS Pierre, RATHUILE Floriane, BOURQUIN Véronique, CARUSO Anne, COUX Delphine, DESCHAMPS Mireille, JOLY Jérôme, MATEUS Elisabeth, MERCIER Didier, METENIER Grégory, OTTOBON-VIALLET Daniel, PONCET Aurélie, ROBIN Grégory, TASSAN Joëlle, TROUSSIER André, VELLA Amédée, VIGNAL Jérôme

ABSENTS / EXCUSÉS : Florence HEDEIN

POUVOIRS : Florence HEDEIN à Elisabeth MATEUS

SECRETAIRE : Pierre BUCHS

Rapporteur : Cristina VAZ-CARAMONA

OBJET : APPROBATION DU CFU 2025 DU BUDGET PRINCIPAL

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des résultats 2025 du budget principal qui se présentent comme suit :

Section d'investissement :

- Résultat de l'exercice 2025 : 1 019 654.98 €
- Résultat reporté de 2024 : 444 899.67 €
- Résultat de clôture 2025 : 1 464 554.65 €

Section de fonctionnement :

- Résultat de l'exercice 2025 : 335 991.51 €
- Résultat reporté de 2024 : 0 €
- Résultat de clôture 2025 : 335 991.51 €



Résultat de clôture	:	1 800 546.16 €
Restes à réaliser	:	241 467.53 €
Résultat cumulé	:	1 559 078.53 €

- Approuve à l'unanimité le Compte Financier Unique du budget principal.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

Le secrétaire,

Pierre BUCHS

Le Maire,

Valentin TORRES



Saint-Georges-de-Commiers

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° Avril 26.08

L'an deux mil vingt-six, le 29 avril à 18h30

Le conseil municipal de la commune de St-Georges-de-Commiers s'est réuni en séance ordinaire, en mairie, sous la présidence de Monsieur TORRES, maire.

Date de la convocation : 22 avril 2026

Nombre de conseillers
en exercice : 23
Présents : 22, Votants : 23

PRÉSENTS : TORRES Valentin, MAETZ Christian, VAZ-CARAMONA Cristina, OTTOBON Killian, FAURE Françoise, BUCHS Pierre, RATHUILE Floriane, BOURQUIN Véronique, CARUSO Anne, COUX Delphine, DESCHAMPS Mireille, JOLY Jérôme, MATEUS Elisabeth, MERCIER Didier, METENIER Grégory, OTTOBON-VIALLET Daniel, PONCET Aurélie, ROBIN Grégory, TASSAN Joëlle, TROUSSIER André, VELLA Amédée, VIGNAL Jérôme

ABSENTS / EXCUSÉS : Florence HEDEIN

POUVOIRS : Florence HEDEIN à Elisabeth MATEUS

SECRETAIRE : Pierre BUCHS

Rapporteur : Cristina VAZ-CARAMONA

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

Ayant pris connaissance des résultats de clôture après vote des Comptes financiers unique du budget principal et des budgets annexes à l'issue de l'exercice 2025, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats 2025 de ces budgets aux budgets primitifs 2026 de la manière suivante :

Budget annexe	Résultats à l'issu de l'exercice 2025	Affectations aux budgets primitifs 2026
Tillerets 3	252 971.07 €	R 002 : 252 971.07 €
Balcons des Tillerets	- 206 856.33 €	D 001 : 218 151.83 R 002 : 11 295.50
Côte de Glaises	- 402 047.31 €	D 001 : 402 047.31
Revitalisation du quartier Gare	- 263 990.36 €	R001 : 62 642.47 D002 : 326 632.83
Budget principal	1 800 546.16	001 : 1 464 554.65 1068 : 335 991.51

- Approuve à l'unanimité les affectations de résultats tels que présentées.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus
 Au registre sont les signatures
 Pour copie certifiée conforme

Le secrétaire,

Pierre BUCHS

Le Maire,

Valentin TORRES



Saint-Georges-de-Commiers

Envoyé en préfecture le 07/05/2026

Reçu en préfecture le 07/05/2026

Publié le 07/05/2026

ID : 038-213803885-20260429-AV26_09-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° Avril 26.09

L'an deux mil vingt-six, le 29 avril à 18h30

Le conseil municipal de la commune de St-Georges-de-Commiers s'est réuni en séance ordinaire, en mairie, sous la présidence de Monsieur TORRES, maire.

Date de la convocation : 22 avril 2026

Nombre de conseillers

en exercice : 23

Présents : 22, Votants : 23

PRÉSENTS : TORRES Valentin, MAETZ Christian, VAZ-CARAMONA Cristina, OTTOBON Killian, FAURE Françoise, BUCHS Pierre, RATHUILE Floriane, BOURQUIN Véronique, CARUSO Anne, COUX Delphine, DESCHAMPS Mireille, JOLY Jérôme, MATEUS Elisabeth, MERCIER Didier, METENIER Grégory, OTTOBON-VIALLET Daniel, PONCET Aurélie, ROBIN Grégory, TASSAN Joëlle, TROUSSIER André, VELLA Amédée, VIGNAL Jérôme

ABSENTS / EXCUSÉS : Florence HEDEIN

POUVOIRS : Florence HEDEIN à Elisabeth MATEUS

SECRETAIRE : Pierre BUCHS

Rapporteur : Cristina VAZ-CARAMONA

OBJET : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2026 DU BA BALCONS DES TILLERETS

Après avoir entendu et examiné la proposition de budget primitif 2026, le conseil municipal, à l'unanimité :

Approuve à l'unanimité le budget équilibré de la façon suivante :

- Section d'investissement : 436 403.66 €
- Section de fonctionnement : 229 547.33 €

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie certifiée conforme

Le secrétaire,

Le Maire,



Pierre BUCHS

Valentin TORRES



Saint-Georges-de-Commiers

Envoyé en préfecture le 07/05/2026

Reçu en préfecture le 07/05/2026

Publié le 07/05/2026

ID : 038-213803885-20260429-AV26_10-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° Avril 26.10

L'an deux mil vingt-six, le 29 avril à 18h30

Le conseil municipal de la commune de St-Georges-de-Commiers s'est réuni en séance ordinaire, en mairie, sous la présidence de Monsieur TORRES, maire.

Date de la convocation : 22 avril 2026

Nombre de conseillers
en exercice : 23
Présents : 22, Votants : 23

PRÉSENTS : TORRES Valentin, MAETZ Christian, VAZ-CARAMONA Cristina, OTTOBON Killian, FAURE Françoise, BUCHS Pierre, RATHUILE Floriane, BOURQUIN Véronique, CARUSO Anne, COUX Delphine, DESCHAMPS Mireille, JOLY Jérôme, MATEUS Elisabeth, MERCIER Didier, METENIER Grégory, OTTOBON-VIALLET Daniel, PONCET Aurélie, ROBIN Grégory, TASSAN Joëlle, TROUSSIER André, VELLA Amédée, VIGNAL Jérôme

ABSENTS / EXCUSÉS : Florence HEDEIN

POUVOIRS : Florence HEDEIN à Elisabeth MATEUS

SECRETAIRE : Pierre BUCHS

Rapporteur : Cristina VAZ-CARAMONA

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2026 DU BUDGET ANNEXE REVITALISATION DU QUARTIER DE LA GARE

Après avoir entendu et examiné la proposition de budget primitif 2026 du Budget annexe Revitalisation du quartier de la gare,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

Approuve le budget équilibré de la façon suivante :

- Section d'investissement : 365 181.76 €

- Section de fonctionnement : 639 140.61€

Dit que ce budget sera clôturé en date du 31 décembre 2026.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie certifiée conforme

Le secrétaire,

Pierre BUCHS

Le Maire,

Valentin TORRES



Saint-Georges-de-Commiers

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° Avril 26.11

L'an deux mil vingt-six, le 29 avril à 18h30

Le conseil municipal de la commune de St-Georges-de-Commiers s'est réuni en séance ordinaire, en mairie, sous la présidence de Monsieur TORRES, maire.

Date de la convocation : 22 avril 2026

Nombre de conseillers
en exercice : 23
Présents : 22, Votants : 23

PRÉSENTS : TORRES Valentin, MAETZ Christian, VAZ-CARAMONA Cristina, OTTOBON Killian, FAURE Françoise, BUCHS Pierre, RATHUILE Floriane, BOURQUIN Véronique, CARUSO Anne, COUX Delphine, DESCHAMPS Mireille, JOLY Jérôme, MATEUS Elisabeth, MERCIER Didier, METENIER Grégory, OTTOBON-VIALLET Daniel, PONCET Aurélie, ROBIN Grégory, TASSAN Joëlle, TROUSSIER André, VELLA Amédée, VIGNAL Jérôme

ABSENTS / EXCUSÉS : Florence HEDEIN

POUVOIRS : Florence HEDEIN à Elisabeth MATEUS

SECRETAIRE : Pierre BUCHS

Rapporteur : Cristina VAZ-CARAMONA

OBJET - BUDGET PRIMITIF 2026 DU BA LES CÔTES DE GLAISES

Après avoir entendu et examiné la proposition de budget primitif 2026- Budget annexe Revitalisation du quartier de la gare, le conseil municipal à l'unanimité :

Approuve à l'unanimité le budget équilibré de la façon suivante :

- Section d'investissement : 1 209 339.62 €
- Section de fonctionnement : 807 292.31 €

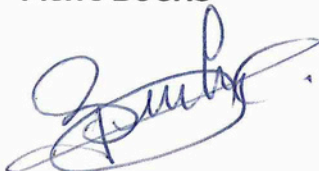
Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie certifiée conforme

Le secrétaire,

Pierre BUCHS



Le Maire,

Valentin TORRES





Saint-Georges-de-Commiers

Envoyé en préfecture le 07/05/2026

Reçu en préfecture le 07/05/2026

Publié le 07/05/2026

ID : 038-213803885-20260429-AV26_11-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° Avril 26.12

L'an deux mil vingt-six, le 29 avril à 18h30

Le conseil municipal de la commune de St-Georges-de-Commiers s'est réuni en séance ordinaire, en mairie, sous la présidence de Monsieur TORRES, maire.

Date de la convocation : 22 avril 2026

Nombre de conseillers
en exercice : 23
Présents : 21, Votants : 23

PRÉSENTS : TORRES Valentin, MAETZ Christian, VAZ-CARAMONA Cristina, OTTOBON Killian, FAURE Françoise, BUCHS Pierre, RATHUILE Floriane, BOURQUIN Véronique, CARUSO Anne, COUX Delphine, DESCHAMPS Mireille, JOLY Jérôme, MATEUS Elisabeth, MERCIER Didier, METENIER Grégory, PONCET Aurélie, ROBIN Grégory, TASSAN Joëlle, TROUSSIER André, VELLA Amédée, VIGNAL Jérôme

ABSENTS / EXCUSÉS : Florence HEDEIN

POUVOIRS : Florence HEDEIN à Elisabeth MATEUS, M OTTOBON-VIALLET à M BUCHS

SECRETAIRE : Pierre BUCHS

Rapporteur : Cristina VAZ-CARAMONA

OBJET - BUDGET PRIMITIF 2026 DU BUDGET ANNEXE LES TILLERETS 3

Après avoir entendu et examiné la proposition de budget primitif 2026- Budget annexe Revitalisation du quartier de la gare, le conseil municipal à l'unanimité :

- Arrête le budget équilibré de la façon suivante :
 - Section d'investissement : 0 €
 - Section de fonctionnement : 252 971.07 €
- **Approuve** à l'unanimité le budget tel que présenté
- **Dit** que ce budget est clôturé au 30 juin 2026,
- **Constata** que l'excédent est versé au budget principal.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie certifiée conforme

Le secrétaire,

Pierre BUCHS

Le Maire,

Valentin TORRES



Saint-Georges-de-Commiers

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° Avril 26.13

L'an deux mil vingt-six, le 29 avril à 18h30

Le conseil municipal de la commune de St-Georges-de-Commiers s'est réuni en séance ordinaire, en mairie, sous la présidence de Monsieur TORRES, maire.

Date de la convocation : 22 avril 2026

Nombre de conseillers
en exercice : 23
Présents : 21, Votants : 23

PRÉSENTS : TORRES Valentin, MAETZ Christian, VAZ-CARAMONA Cristina, OTTOBON Killian, FAURE Françoise, BUCHS Pierre, RATHUILE Floriane, BOURQUIN Véronique, CARUSO Anne, COUX Delphine, DESCHAMPS Mireille, JOLY Jérôme, MATEUS Elisabeth, MERCIER Didier, METENIER Grégory, PONCET Aurélie, ROBIN Grégory, TASSAN Joëlle, TROUSSIER André, VELLA Amédée, VIGNAL Jérôme

ABSENTS / EXCUSÉS : Florence HEDEIN

POUVOIRS : Mme HEDEIN à Mme MATEUS, M OTTOBON-VIALLET à M BUCHS

SECRETAIRE : Pierre BUCHS

Rapporteur : Cristina VAZ-CARAMONA

OBJET – BUDGET PRIMITIF 2026 DU BUDGET ANNEXE LES GLAISES

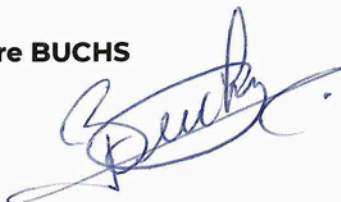
Après avoir entendu et examiné la proposition de budget primitif 2026 du Budget annexe Revitalisation du quartier de la gare, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Approuve à l'unanimité** le budget équilibré de la façon suivante :
 - Section d'investissement : 125 000 €
 - Section de fonctionnement : 125 000 €
- **Dit** que ce budget est clôturé à la date du 30 juin 2026.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

Le secrétaire,

Pierre BUCHS



Le Maire,

Valentin TORRES





Saint-Georges-de-Commiers

Envoyé en préfecture le 07/05/2026

Reçu en préfecture le 07/05/2026

Publié le 07/05/2026

ID : 038-213803885-20260429-AV26_14-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° Avril 26.14

L'an deux mil vingt-six, le 29 avril à 18h30

Le conseil municipal de la commune de St-Georges-de-Commiers s'est réuni en séance ordinaire, en mairie, sous la présidence de Monsieur TORRES, maire.

Date de la convocation : 22 avril 2026

Nombre de conseillers
en exercice : 23
Présents : 21, Votants : 23

PRÉSENTS : TORRES Valentin, MAETZ Christian, VAZ-CARAMONA Cristina, OTTOBON Killian, FAURE Françoise BUCHS Pierre, RATHUILE Floriane, BOURQUIN Véronique, CARUSO Anne, COUX Delphine, DESCHAMPS Mireille, JOLY Jérôme, MATEUS Elisabeth, MERCIER Didier, METENIER Grégory, PONCET Aurélie, ROBIN Grégory, TASSAN Joëlle, TROUSSIER André, VELLA Amédée, VIGNAL Jérôme

ABSENTS / EXCUSÉS : Florence HEDEIN

POUVOIRS : Florence HEDEIN à Elisabeth MATEUS, D. OTTOBON-VIALLET à M BUCHS

SECRETAIRE : Pierre BUCHS

Rapporteur : Cristina VAZ-CARAMONA

OBJET - VOTE DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2026

Mme Vaz-Caramona présente l'ensemble des éléments qui constituent le projet de budget, et rappelle qu'un dossier de synthèse a été envoyé en date du 16 avril, conformément à l'assemblée le budget primitif de l'année 2026 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante.

Le conseil municipal, après avoir ouï l'exposé de Mme l'adjointe au maire et délibéré,

Arrête le budget équilibré en dépenses comme en recettes :

- Section de fonctionnement : 2 587 947.44 €
- Section d'investissement : 3 274 664.08 €

Approuve à l'unanimité le budget primitif principal 2026.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie certifiée conforme

Le secrétaire,

Pierre BUCHS

Le Maire,

Valentin TORRES



Saint-Georges-de-Commiers

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° Avril 26.15

L'an deux mil vingt-six, le 29 avril à 18h30

Le conseil municipal de la commune de St-Georges-de-Commiers s'est réuni en séance ordinaire, en mairie, sous la présidence de Monsieur TORRES, maire.

Date de la convocation : 22 avril 2026

Nombre de conseillers
en exercice : 23
Présents : 21, Votants : 23

PRÉSENTS : TORRES Valentin, MAETZ Christian, VAZ-CARAMONA Cristina, OTTOBON Killian, FAURE Françoise, BUCHS Pierre, RATHUILE Floriane, BOURQUIN Véronique, CARUSO Anne, COUX Delphine, DESCHAMPS Mireille, JOLY Jérôme, MATEUS Elisabeth, MERCIER Didier, METENIER Grégory, PONCET Aurélie, ROBIN Grégory, TASSAN Joëlle, TROUSSIER André, VELLA Amédée, VIGNAL Jérôme

ABSENTS / EXCUSÉS : Florence HEDEIN

POUVOIRS : F. HEDEIN à Elisabeth MATEUS, D.OTTOBON-VIALLET à M BUCHS

SECRETAIRE : Pierre BUCHS

Rapporteur : Cristina VAZ-CARAMONA

OBJET – VOTE DES TAUX DE FISCALITE DIRECTE

Les assemblées délibérantes des collectivités locales sont invitées à adopter, avant le 30 avril 2026, les taux de fiscalité applicables sur leur territoire pour ce qui concerne la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS), la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) et la cotisation foncière des entreprises (CFE) (pas SGDC).

Le vote des taux par une collectivité doit obligatoirement faire l'objet d'une délibération spécifique distincte du vote du budget et ce même si les taux restent inchangés. Cette perception représente pour la commune en 2026 1 540 000 €, soit 80% de ses recettes de fonctionnement liées à la fiscalité.

Le montant de la taxe est calculé en multipliant la base imposable du bien (valeur locative cadastrale) par les taux d'imposition applicables et déterminées par les Communes, les départements et les groupements de communes. Les habitants voient donc leur taxe progresser chaque année, sans que les taux soient réévalués.

L'équipe nouvelle élue ne souhaite pas modifier les taux votés en 2025. Aussi, les taux

suivants sont délibérés à l'unanimité :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties
- Taxe foncière sur propriétés non bâties
- Taxe d'habitation

Envoyé en préfecture le 07/05/2026

Reçu en préfecture le 07/05/2026

Publié le 07/05/2026

ID : 038-213803885-20260429-AV26_15-DE



: 42.27 %
: 93.24 %
: 11.60 %

ADOPTE (23 VOIX POUR)

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

Le secrétaire,

Le Maire,

Pierre BUCHS

Valentin TORRES



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° Avril 26.16

L'an deux mil vingt-six, le 29 avril à 18h30

Le conseil municipal de la commune de St-Georges-de-Commiers s'est réuni en séance ordinaire, en mairie, sous la présidence de Monsieur TORRES, maire.

Date de la convocation : 22 avril 2026

Nombre de conseillers
en exercice : 23
Présents : 21, Votants : 23

PRÉSENTS : TORRES Valentin, MAETZ Christian, VAZ-CARAMONA Cristina, OTTOBON Killian, FAURE Françoise BUCHS Pierre, RATHUILE Floriane, BOURQUIN Véronique, CARUSO Anne, COUX Delphine, DESCHAMPS Mireille, JOLY Jérôme, MATEUS Elisabeth, MERCIER Didier, METENIER Grégory, PONCET Aurélie, ROBIN Grégory, TASSAN Joëlle, TROUSSIER André, VELLA Amédée, VIGNAL Jérôme

ABSENTS / EXCUSÉS : Florence HEDEIN

POUVOIRS : Florence HEDEIN à Elisabeth MATEUS, M OTTOBON-VIALLET à M BUCHS

SECRETAIRE : Pierre BUCHS

Rapporteur : Valentin TORRES

OBJET – MODIFICATION DU TABLEAU DES INDEMNITES DES ELUS

Pour la bonne administration de l'activité communale, il a été donné délégation à Monsieur Grégory ROBIN en qualité de conseiller délégué, pour d'une part, aider aux choix relatifs à la téléphonie, l'informatique et les outils de bureautique, d'autre part piloter des projets transversaux tels que par exemple les achats groupés, les casiers de distribution alimentaire, etc...

Le Conseil municipal par délibération Mars 2026-06 a voté le montant des indemnités de fonction sur la base d'un montant mensuel de 7562.54 € mensuel. La répartition avait été faite de la façon suivante :

55.17% pour le maire (par erreur à la place de 5.7 %)
21.38 % pour les adjoints

Pour rappel :

- L'enveloppe totale de 7562.54 € est constituée sur la base de l'indemnité maximale pour le maire et par la somme des indemnités maximales relatives au nombre d'adjoints maximum (6).
- L'indice brut terminal correspond à une rémunération actuelle de 4 110.52 €. Celle-ci peut évoluer en fonction de la valeur du point d'indice.

- Également, dans les communes de moins de 100 000 habitants, indemnité pour l'exercice effectif des fonctions de conseiller municipal prévues par le II de l'article L. 2123-24.

Sur cette base il est proposé de revoir la répartition de la manière suivante :

Le maire : 55.7 %

Les adjoint.es : 20.38 %

Le Conseil municipal délégué : 6% de l'enveloppe totale

	% l'indice brut terminal de la fonction publique	Montant mensuel
Valentin TORRES, Maire	55.7 %	2 289.56 €
Christian MAETZ, 1 ^{er} adjoint	20.38 %	837.72 €
Cristina VAZ-CARAMONA, 2 ^{ème} adjointe	20.38 %	837.72 €
Killian OTTOBON, 3 ^{ème} adjoint	20.38 %	837.72 €
Françoise FAURE, 4 ^{ème} adjointe	20.38 %	837.72 €
Pierre BUCHS, 5 ^{ème} adjoint	20.38 %	837.72 €
Floriane RATHUILE, 6 ^{ème} adjointe	20.38 %	837.72 €
Grégory ROBIN, Conseiller municipal délégué	6 %	246.63 €

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, adopte les taux présentés ci-dessus.

ADOpte (19 voix pour, 4 abstentions)

Ainsi fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie certifiée conforme

Le secrétaire,

Pierre BUCHS



Le Maire,

Valentin TORRES






Saint-Georges-de-Commiers

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° Avril 26.17

L'an deux mil vingt-six, le 29 avril à 18h30

Le conseil municipal de la commune de St-Georges-de-Commiers s'est réuni en séance ordinaire, en mairie, sous la présidence de Monsieur TORRES, maire.

Date de la convocation : 22 avril 2026

Nombre de conseillers
en exercice : 23
Présents : 21, Votants : 23

PRÉSENTS : TORRES Valentin, MAETZ Christian, VAZ-CARAMONA Cristina, OTTOBON Killian, FAURE Françoise, BUCHS Pierre, RATHUILE Floriane, BOURQUIN Véronique, CARUSO Anne, COUX Delphine, DESCHAMPS Mireille, JOLY Jérôme, MATEUS Elisabeth, MERCIER Didier, METENIER Grégory, PONCET Aurélie, ROBIN Grégory, TASSAN Joëlle, TROUSSIER André, VELLA Amédée, VIGNAL Jérôme

ABSENTS / EXCUSÉS : Florence HEDEIN

POUVOIRS : F. HEDEIN à Elisabeth MATEUS, M OTTOBON-VIALLET à M BUCHS

SECRETAIRE : P. BUCHS

Rapporteur Cristina Vaz-Caramona

OBJET - PRECISIONS SUR LES DELEGATIONS DONNEES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Pour rappel, lors du conseil municipal d'installation, un certain nombre de délégations avait été accordées par le Conseil Municipal au maire. Toutefois, certaines de ces délégations devaient être précisées. Les précisions apparaissent en gras ci-dessous.

1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;

2° De fixer, **dans les limites de 1000 euros**, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées ;

3° De procéder, **dans les limites d'un montant annuel de 1 millions d'euros** à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions

mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 1618-3 et des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les ac

4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

5° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

7° De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

10° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

11° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

12° De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;

13° De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;

14° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

15° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues aux articles L. 211-2 à L. 211-2-3 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code **dans la limite de 500 000 euros** ;

16° D'exercer ou de déléguer, en application de l'article L. 214-1-1 du code de l'urbanisme, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du même code ;

17° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € ;

18° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 20 000 euros par sinistre.

19° De donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;

20° De signer la convention prévue par l'avant-dernier alinéa de l'article L. 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même code, dans sa rédaction antérieure à la loi n° 2014-1655 du 29 décembre 2014 de finances rectificative pour 2014, précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;

21° De réaliser les lignes de trésorerie et de passer à cet effet les actes nécessaires. Les ouvertures de crédit seront d'une durée maximale de 12 mois dans la limite d'un **montant**

annuel de 1 million d'euros, à un taux effectif global (TEG) compris dans les dispositions légales et réglementaires applicables en cette matière.

22° D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 à L. 240-3 du code de l'urbanisme ou de déléguer l'exercice de ce droit en application des mêmes articles, dans les conditions fixées par le conseil municipal ;

23° De prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune et de conclure la convention prévue à l'article L. 523-7 du même code ;

24° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;

25° D'exercer, au nom de la commune, le droit d'expropriation pour cause d'utilité publique prévu au troisième alinéa de l'article L. 151-37 du code rural et de la pêche maritime en vue de l'exécution des travaux nécessaires à la constitution d'aires intermédiaires de stockage de bois dans les zones de montagne ;

26° De demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subventions ;

27° De procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux ;

28° D'exercer, au nom de la commune, le droit prévu au I de l'article 10 de la loi n° 75-1351 du 31 décembre 1975 relative à la protection des occupants de locaux à usage d'habitation ;

29° D'ouvrir et d'organiser la participation du public par voie électronique prévue au I de l'article L. 123-19 du code de l'environnement ;

30° D'admettre en non-valeur les titres de recettes, ou certaines catégories d'entre eux, présentés par le comptable public, chacun de ces titres correspondant à une créance irrécouvrable d'un montant inférieur à 100 euros ;

31° D'autoriser les mandats spéciaux que les membres du conseil municipal peuvent être amenés à exercer dans le cadre de leurs fonctions, ainsi que le remboursement des frais afférents prévus à l'article L. 2123-18 du présent code.

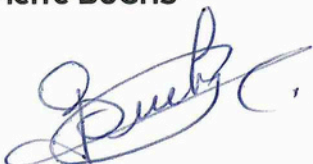
Les conseillers municipaux, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :

- **D'approuver** les précisions ci-dessus apportées.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

Le secrétaire,

Pierre BUCHS



Le Maire,

Valentin TORRES





Saint-Georges-de-Commiers

Envoyé en préfecture le 07/05/2026

Reçu en préfecture le 07/05/2026

Publié le 07/05/2026

ID : 038-213803885-20260429-AV26_18-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° Avril 26.18

L'an deux mil vingt-six, le 29 avril à 18h30

Le conseil municipal de la commune de St-Georges-de-Commiers s'est réuni en séance ordinaire, en mairie, sous la présidence de Monsieur TORRES, maire.

Date de la convocation : 22 avril 2026

Nombre de conseillers
en exercice : 23
Présents : 21, Votants : 23

PRÉSENTS : TORRES Valentin, MAETZ Christian, VAZ-CARAMONA Cristina, OTTOBON Killian, FAURE Françoise, BUCHS Pierre, RATHUILE Floriane, BOURQUIN Véronique, CARUSO Anne, COUX Delphine, DESCHAMPS Mireille, JOLY Jérôme, MATEUS Elisabeth, MERCIER Didier, METENIER Grégory, PONCET Aurélie, ROBIN Grégory, TASSAN Joëlle, TROUSSIER André, VELLA Amédée, VIGNAL Jérôme

ABSENTS / EXCUSÉS : Florence HEDEIN

POUVOIRS : F. HEDEIN à Elisabeth MATEUS, M OTTOBON-VIALLET à M BUCHS

SECRETAIRE : P.BUCHS

RAPPORT : CHRISTIAN MAETZ

OBJET – CORRECTION DE LA DELIBERATION « SEPTEMBRE 25-01 » RELATIVE A LA REQUISITION DU COMPTABLE PUBLIC POUR LE PAIEMENT DE LA SECURISATION DE LA TRAVERSEE ROUTE DE SAINT PIERRE

Lors de la séance en date du 25 septembre 2026, le Conseil municipal avait autorisé le maire à réquisitionner le comptable public et à payer la facture d'un montant de 33 149, 04 TTC à l'entreprise Sonzogni.

Toutefois, ce montant excluait une partie de la somme qui relevait plutôt des compétences communales (installation de totems). Toutefois, cette somme faisant partie de la même opération aurait dû être incluse dans le montant présenté, pour un montant total de 40 709.04 €.

Le Conseil Municipal, ouïe cet exposé, à l'unanimité :

- **Autorise** le maire à réquisitionner le comptable pour le solde de la facture, pour un montant total de 40 709.04 € TTC,
- **Dit** que la responsabilité de l'ordonnateur est engagée en lieu et place de celle du comptable public.

ADOPTÉ (23 VOIX)

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le 07/05/2026
ID : 038-213803885-20260429-AV26_18-DE



Le secrétaire,

Pierre BUCHS

Le Maire,

Valentin TORRES





Saint-Georges-de-Commiers

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° Avril 26.19

L'an deux mil vingt-six, le 29 avril à 18h30

Le conseil municipal de la commune de St-Georges-de-Commiers s'est réuni en séance ordinaire, en mairie, sous la présidence de Monsieur TORRES, maire.

Date de la convocation : 22 avril 2026

Nombre de conseillers
en exercice : 23
Présents : 21, Votants : 23

PRÉSENTS : TORRES Valentin, MAETZ Christian, VAZ-CARAMONA Cristina, OTTOBON Killian, FAURE Françoise, BUCHS Pierre, RATHUILE Floriane, BOURQUIN Véronique, CARUSO Anne, COUX Delphine, DESCHAMPS Mireille, JOLY Jérôme, MATEUS Elisabeth, MERCIER Didier, METENIER Grégory, PONCET Aurélie, ROBIN Grégory, TASSAN Joëlle, TROUSSIER André, VELLA Amédée, VIGNAL Jérôme

ABSENTS / EXCUSÉS : Florence HEDEIN

POUVOIRS : Florence HEDEIN à Elisabeth MATEUS, M OTTOBON-VIALLET à M BUCHS

SECRETAIRE : Pierre BUCHS

Rapport : Christian MAETZ

OBJET – LOTISSEMENT CLOS DES MENUISIERS : DEPLACEMENT DE L'OBLIGATION DE CREATION DE LOGEMENTS SOCIAUX

Le Clos des Menuisiers est un lotissement porté par la commune de Saint Georges de Commiers, en réflexion depuis plusieurs années. En 2025, un permis d'aménager comportant 16 lots à bâtir a été accepté par la précédente municipalité. Toutefois, le permis d'aménager actuel n'est pas conforme à l'obligation du PLUI imposant la réalisation de 20 % de logements sociaux sur ce site, soit quatre logements.

La commune de St Georges de Commiers n'est pas astreinte à la loi SRU. Cependant, dans le cadre du PLH 2017-2022, elle s'était engagée à contribuer à l'effort métropolitain de création de logements sociaux, reportés dans le PLUI sur plusieurs secteurs, dont celui du Clos des Menuisiers.

Depuis 2018, de nombreux échanges ont été engagés avec des promoteurs et des bailleurs, autour de différents projets intégrant du logement social. Mais aucun projet à l'échelle de la commune, n'a permis d'atteindre un équilibre financier, notamment en ce qui concerne l'acquisition des terrains. La réalisation d'une opération de moins de 5 logements sociaux s'avère inintéressante pour les bailleurs, car la commune est située en zone 3, dans laquelle les « aides à la pierre » sont insuffisantes et les compléments d'aides métropolitaines

« inversées », ne comblent pas le déficit des bailleurs. Même le dispositif (BRS) ne s'est pas révélé adapté au contexte local, en raison insuffisante pour atteindre l'objectif de décote de 20 % par rapport au marché classique.

Au regard de ces éléments, la commune a décidé d'abandonner la réalisation de logements sociaux sur ce site et de revoir sa participation à l'effort métropolitain. Une demande de modification du Secteur de Mixité Sociale (SMS) au PLUi a ainsi été formulée en 2022. Celle-ci a été refusée par la Métropole, au motif de sa non-compatibilité avec le PLH alors en vigueur. Toutefois, depuis l'approbation du nouveau PLH 2025-2030 en décembre 2025, la commune est désormais en mesure de solliciter à nouveau une demande de déplacement dans le cadre de la prochaine modification du PLUi (modification n°5), actuellement en cours d'élaboration et dont l'approbation est prévue à l'horizon 2028. À cette échéance, le SMS applicable au site devrait être supprimé.

Toutefois, dans l'attente, la commune a choisi de lancer l'opération du Clos des Menuisiers tout en étudiant d'autres projets, car l'absence d'avancement pesait significativement sur les finances communales.

La commune a ainsi développé au Clos des Menuisiers un projet de maisons individuelles de typologies variées, avec des prix de terrains échelonnés entre 60 000 € et 150 000 €, afin de s'adapter à différents budgets et favoriser une sorte d'accession sociale.

Les quatre logements sociaux prévus initialement sur le Clos des Menuisiers seront reportés dans le cadre de la modification n°5 du PLUi en majorant les logements sociaux sur le site de la Gare haute notamment sur les parcelles A 1307, A 1321 et A 1301.

À la suite de l'étude urbaine et paysagère menée en 2022 avec Grenoble Alpes Métropole, le potentiel de requalification du tènement ferroviaire de la Gare Haute a été mis en évidence, en raison notamment de sa proximité avec les réseaux. Des études de pollution des sols ainsi qu'un inventaire écologique réalisé sur quatre saisons ont d'ores et déjà été menés, en vue de permettre, à terme, la requalification du site dans le cadre d'une urbanisation maîtrisée. Par ailleurs, les vingt wagons précédemment présents sur le site viennent d'être évacués par le Département de l'Isère, permettant ainsi à la commune de poursuivre les études de programmation.

Le conseil municipal s'engage à poursuivre les réflexions et les échanges avec les bailleurs et promoteurs sur le secteur de la Gare Haute en intégrant en surplus le report des quatre logements sociaux initialement prévus sur le Clos des Menuisiers.

Ainsi, l'urbanisation de ce site devrait permettre, à elle seule, de répondre à l'objectif du PLH pour Saint-Georges-de-Commier à savoir la création de six logements sociaux sur la période 2025-2030.

Vu le Permis d'aménager du lotissement du Clos des Menuisiers n°038 388 25 10002 accepté le 03/10/2025,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Prend acte** des engagements de la précédente équipe municipale concernant la réalisation de logements sociaux dans un autre secteur que le clos des menuisiers,
- **Intégrera** cette modification dans les demandes formulées par la commune lors de la modification n°5 du PLU, soit par la baisse du seuil de déclenchement, soit par l'augmentation du pourcentage de logements.
- **S'engage** à réaliser les 4 logements sociaux, prévus initialement sur le Clos des Menuisiers sur le secteur de la Gare Haute.



Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

Le secrétaire,

Pierre BUCHS

Le Maire,

Valentin TORRES





Saint-Georges-de-Commiers

Envoyé en préfecture le 07/05/2026

Reçu en préfecture le 07/05/2026

Publié le 07/05/2026

ID : 038-213803885-20260429-AV26_20-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° Avril 26.20

L'an deux mil vingt-six, le 29 avril à 18h30

Le conseil municipal de la commune de St-Georges-de-Commiers s'est réuni en séance ordinaire, en mairie, sous la présidence de Monsieur TORRES, maire.

Date de la convocation : 22 avril 2026

Nombre de conseillers
en exercice : 23
Présents : 21, Votants : 23

PRÉSENTS : TORRES Valentin, MAETZ Christian, VAZ-CARAMONA Cristina, OTTOBON Killian, FAURE Françoise, BUCHS Pierre, RATHUILE Floriane, BOURQUIN Véronique, CARUSO Anne, COUX Delphine, DESCHAMPS Mireille, JOLY Jérôme, MATEUS Elisabeth, MERCIER Didier, METENIER Grégory, PONCET Aurélie, ROBIN Grégory, TASSAN Joëlle, TROUSSIER André, VELLA Amédée, VIGNAL Jérôme

ABSENTS / EXCUSÉS : Florence HEDEIN

POUVOIRS : Florence HEDEIN à Elisabeth MATEUS, M OTTOBON-VIALLET à M BUCHS

SECRETAIRE : Pierre BUCHS

Rapport : Christian MAETZ

Objet - PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DE LA MONTEE DE SAINT GEORGES

Le rapporteur expose au conseil l'intérêt d'enfouir les réseaux électriques et télécoms Montée de Saint Georges. La Commune a missionné TE 38 pour cette l'opération désignée 22-001-388.

Le rapporteur explique qu'après étude, le plan de financement prévisionnel total est le suivant :

- Prix de revient prévisionnel : 265 747 €
- Participation de la commune : 128 323 €

Lignes électriques :

- Prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : 214 705 €
- Participation de la Commune : 81 050 €
- Participation aux frais de maîtrise d'ouvrage : 4 863 €
- A charge de la commune : 85 913 €

Lignes télécom :

- Prix de revient prévisionnel TTC de l'opération : 51 042 €
- Participation aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38 : 2 193 €
- Contribution aux investissements : 40 217 €
- Reste à charge total pour la commune : 42 410 €

Vu l'avant-projet et son plan de financement prévisionnel proposé

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **Décide** l'enfouissement des lignes aériennes BT et télécom proposé
- **Prend acte** du plan de financement proposé par TE38
- **Prend acte** de la participation communale aux frais prévisionnels de TE38
42 210 € + 81 050 € = 123 360 €
- **Prend acte** que le montant des investissements pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux
- **Prend acte** que le règlement se fera en 2 versements (acompte de 80% puis puis solde)

Ainsi fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie certifiée conforme

Le secrétaire,

Pierre BUCHS

Le Maire,

Valentin TORRES





Saint-Georges-de-Commiers

Envoyé en préfecture le 07/05/2026

Reçu en préfecture le 07/05/2026

Publié le 07/05/2026

ID : 038-213803885-20260429-AV26_21-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° Avril 26.21

L'an deux mil vingt-six, le 29 avril à 18h30

Le conseil municipal de la commune de St-Georges-de-Commiers s'est réuni en séance ordinaire, en mairie, sous la présidence de Monsieur TORRES, maire.

Date de la convocation : 22 avril 2026

Nombre de conseillers
en exercice : 23
Présents : 21, Votants : 23

PRÉSENTS : TORRES Valentin, MAETZ Christian, VAZ-CARAMONA Cristina, OTTOBON Killian, FAURE Françoise, BUCHS Pierre, RATHUILE Floriane, BOURQUIN Véronique, CARUSO Anne, COUX Delphine, DESCHAMPS Mireille, JOLY Jérôme, MATEUS Elisabeth, MERCIER Didier, METENIER Grégory, PONCET Aurélie, ROBIN Grégory, TASSAN Joëlle, TROUSSIER André, VELLA Amédée, VIGNAL Jérôme

ABSENTS / EXCUSÉS : Florence HEDEIN

POUVOIRS : Florence HEDEIN à Elisabeth MATEUS,
D.OTTOBON-VIALLET à M BUCHS

SECRETAIRE : Pierre BUCHS

Rapport : Valentin TORRES

OBJET - CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LA COMMUNE DE SAINT GEORGES DE COMMIERS SUR LE TERRITOIRE DE NOTRE DAME DE COMMIERS POUR LE FONCTIONNEMENT DU VÉLORAIL

La commune de NOTRE-DAME-DE-COMMIERS projette d'acquérir le foncier appartenant à l'ETAT sur son territoire correspondant au tracé de l'ancien chemin de fer de la Mure, désormais exploité par le Vélorail des Alpes.

La commune de SAINT-GEORGES-DE-COMMIERS a réalisé les investissements sur la totalité de la ligne pour la mise en place de cette activité, à la fois sur le territoire de SAINT-GEORGES-DE-COMMIERS mais également sur le territoire de NOTRE-DAME-DE-COMMIERS jusqu'à sa gare, terminus du Vélorail dans le cadre de la convention entre l'ETAT et la COMMUNE en date du 15/09/2024.

La commune de NOTRE-DAME-DE-COMMIERS n'a pas souhaité s'impliquer dans la mise en œuvre du projet avant le début de l'activité du Vélorail. Toutefois, elle est aujourd'hui acquéreur des parcelles appartenant à l'ETAT sur son territoire. Aussi, afin de pérenniser l'activité de Vélorail, il y a lieu d'établir une nouvelle convention avec la commune de NOTRE-DAME-DE-COMMIERS.



Les parcelles actuellement mises à disposition de la Commune de SAINT-GEORGES-DE-COMMIERS par l'ETAT puis par cette convention avec NOTRE DAME DE COMMIERS sont affectées au service public du développement économique et touristique depuis la mise en place de l'activité de Véloraïl géré par la même commune.

La convention sera signée concomitamment à la cession des parcelles concernées entre l'ETAT et NOTRE DAME DE COMMIERS afin d'assurer la continuité d'exploitation du Véloraïl. La convention d'occupation de domaine public est constitutive de droits réels et aura une échéance au 14/09/2039 qui correspond à la convention d'exploitation du Véloraïl.

Le conseil municipal est invité à autoriser le maire à signer cette convention tripartite.

ADOpte A L'UNANIMITE

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie certifiée conforme

Le secrétaire,

Pierre BUCHS

Le Maire,

Valentin TORRES





Saint-Georges-de-Commiers

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° Avril 26.22

L'an deux mil vingt-six, le 29 avril à 18h30

Le conseil municipal de la commune de St-Georges-de-Commiers s'est réuni en séance ordinaire, en mairie, sous la présidence de Monsieur TORRES, maire.

Date de la convocation : 22 avril 2026

Nombre de conseillers
en exercice : 23
Présents : 21, Votants : 23

PRÉSENTS : TORRES Valentin, MAETZ Christian, VAZ-CARAMONA Cristina, OTTOBON Killian, FAURE Françoise, BUCHS Pierre, RATHUILE Floriane, BOURQUIN Véronique, CARUSO Anne, COUX Delphine, DESCHAMPS Mireille, JOLY Jérôme, MATEUS Elisabeth, MERCIER Didier, METENIER Grégory, PONCET Aurélie, ROBIN Grégory, TASSAN Joëlle, TROUSSIER André, VELLA Amédée, VIGNAL Jérôme

ABSENTS / EXCUSÉS : Florence HEDEIN

POUVOIRS : Florence HEDEIN à Elisabeth MATEUS, M OTTOBON-VIALLET à M BUCHS

SECRETAIRE : P. BUCHS

Rapporteur : Valentin TORRES

OBJET - CREATION ET COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNALES

Le maire rappelle que les commissions avaient été constituées en conseil du 20 mars, sans que leur présentation suffisamment en amont eut permis aux conseillers de la minorité de se positionner.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la composition des commissions municipales, en complément de la délibération du 20 mars 2026.

COMMISSION FINANCES ET PRIORITES BUDGETAIRES

Présidente : Cristina VAZ-CARAMONA

Membres de la majorité : Anne Caruso, Christian Maetz, Véronique Bourquin

Membres de la minorité : Didier MERCIER

COMMISSION AMENAGEMENT ET GRANDS PROJETS STRUCTURANTS

Président : Christian MAETZ

Membres de la majorité : André Troussier, Daniel Ottobon-Viallet, Florence Hedein, Gregory Méténier, Elisabeth Mateus, Pierre Buchs

Membres de la minorité : Didier MERCIER, Jérôme JOLY



COMMISSION CADRE DE VIE, TRAVAUX, URBANISME, ENVIRONNEMENT

Président : Pierre BUCHS

Membres majorité : Christian Maetz, André Troussier, Daniel Ottobon-viallet, Grégory Robin, Florence Hedein, Gregory Méténier, Elisabeth Mateus

Membres de la minorité : Amédée VELLA

COMMISSION TRANQUILLITE, SECURITE, CIRCULATION, MOBILITE,

Président : Christian MAETZ

Membres de la majorité : Anne Caruso, Florence Hedein, Grégory Méténier, Grégory Robin, Jérôme Vignal, Elisabeth Mateus

Membres de la minorité : Amédée VELLA, Jérôme JOLY

COMMISSION ECOLE, ENFANCE ET JEUNESSE

Présidente : Françoise FAURE

Membres de la majorité : Christian Maetz, Joelle Tassan, Delphine Coux, Floriane Rathuile, Jérôme Vignal

Membre de la minorité : Mireille Deschamps

COMMISSION SOLIDARITE ET ACCOMPAGNEMENT

Présidente : Floriane RATHUILE

Membres majorité : Christian Maetz, Joelle Tassan, Cristina Vaz-Caramona, Delphine Coux

Membre de la minorité : Aurélie Poncet

COMMISSION VIE DU VILLAGE, ASSOCIATION ET ANIMATIONS

Présidente : Killian OTTOBON

Membres de la majorité : André Troussier, Joelle Tassan, Delphine Coux, Françoise Faure, Gregory Méténier, Pierre Buchs

Membres de la minorité : Mireille Deschamps, Aurélie Poncet

COMMISSION ATTRACTIVITE LOCALE ET COMMERCE

Président : Valentin TORRES

Membres de la majorité : Cristina Vaz-Caramona, Delphine Coux, Gregory Robin, Véronique Bourquin

Membre de l'opposition : Aurélie PONCET

COMMISSION COMMUNICATION

Président : Valentin TORRES

Membres de la majorité : Joelle Tassan, Delphine Coux, Floriane Rathuile

Ainsi fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie certifiée conforme

Le secrétaire,

Pierre BUCHS

Le Maire,

Valentin TORRES





Saint-Georges-de-Commiers

Envoyé en préfecture le 07/05/2026

Reçu en préfecture le 07/05/2026

Publié le 07/05/2026

ID : 038-213803885-20260429-AVR26_23-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° Avril 26.23

L'an deux mil vingt-six, le 29 avril à 18h30

Le conseil municipal de la commune de St-Georges-de-Commiers s'est réuni en séance ordinaire, en mairie, sous la présidence de Monsieur TORRES, maire.

Date de la convocation : 22 avril 2026

Nombre de conseillers
en exercice : 23
Présents : 21, Votants : 23

PRÉSENTS : TORRES Valentin, MAETZ Christian, VAZ-CARAMONA Cristina, OTTOBON Killian, FAURE Françoise, BUCHS Pierre, RATHUILE Floriane, BOURQUIN Véronique, CARUSO Anne, COUX Delphine, DESCHAMPS Mireille, JOLY Jérôme, MATEUS Elisabeth, MERCIER Didier, METENIER Grégory, PONCET Aurélie, ROBIN Grégory, TASSAN Joëlle, TROUSSIER André, VELLA Amédée, VIGNAL Jérôme

ABSENTS / EXCUSÉS : Florence HEDEIN

POUVOIRS : Florence HEDEIN à Elisabeth MATEUS, M OTTOBON-VIALLET à M BUCHS

SECRETAIRE : P. BUCHS

Rapporteur : Valentin TORRES

OBJET - COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat

Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres du conseil municipal élus sur liste par le conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Considérant qu'il y a lieu de procéder également à la désignation de 3 membres suppléants selon les mêmes modalités que pour les titulaires,

- Sont élus à l'unanimité, au sein du conseil municipal :

Membres titulaires de la commission d'appel d'offres :

- Pierre Buchs
- Christian Maetz
- Cristina Vaz-Caramona

Membres suppléants de la commission d'appel d'offres :

- Amédée Vella
- Grégory Robin
- Anne Caruso

Il est convenu que les membres suppléants ne sont pas attachés
d'un titulaire précis.

suppléant



Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

Le secrétaire,

Pierre BUCHS

Le Maire,

Valentin TORRES





Saint-Georges-de-Commiers

Envoyé en préfecture le 07/05/2026

Reçu en préfecture le 07/05/2026

Publié le 07/05/2026

ID : 038-213803885-20260429-AVR26_24-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° Avril 26.24

L'an deux mil vingt-six, le 29 avril à 18h30

Le conseil municipal de la commune de St-Georges-de-Commiers s'est réuni en séance ordinaire, en mairie, sous la présidence de Monsieur TORRES, maire.

Date de la convocation : 22 avril 2026

Nombre de conseillers
en exercice : 23
Présents : 21, Votants : 23

PRÉSENTS : TORRES Valentin, MAETZ Christian, VAZ-CARAMONA Cristina, OTTOBON Killian, FAURE Françoise, BUCHS Pierre, RATHUILE Floriane, BOURQUIN Véronique, CARUSO Anne, COUX Delphine, DESCHAMPS Mireille, JOLY Jérôme, MATEUS Elisabeth, MERCIER Didier, METENIER Grégory, PONCET Aurélie, ROBIN Grégory, TASSAN Joëlle, TROUSSIER André, VELLA Amédée, VIGNAL Jérôme

ABSENTS / EXCUSÉS : Florence HEDEIN

POUVOIRS : Florence HEDEIN à Elisabeth MATEUS, M OTTOBON-VIALLET à M BUCHS

SECRETAIRE : P. BUCHS

Rapporteur : Valentin TORRES

OBJET - COMPOSITION DE LA COMMISSION COMMUNALE D'IMPOTS DIRECTS

Les impôts directs locaux comprennent quatre taxes principales (la taxe foncière sur les propriétés bâties, la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale, la taxe foncière sur les propriétés non bâties, la cotisation foncière de entreprises) et des taxes annexes ou assimilées (imposition forfaitaire des entreprises de réseau, taxe sur les surfaces commerciales...).

Ils sont perçus au profit des collectivités territoriales et de divers établissements publics et organismes. L'article 1650 du CGI prévoit la création d'une commission communale des impôts directs (CCID) dans chaque commune.

La CCID est composée de 7 membres : le maire ou l'adjoint délégué, et 6 commissaires. Dans les communes de plus de 2000 habitants, le nombre de commissaires est porté de 6 à 8 (soit 9 membres au total). Les 6 commissaires, et leurs suppléants en nombre égal, sont désignés par le directeur régional/départemental des finances publiques (DR/DFiP) sur une liste de contribuables en nombre double dressée par le conseil municipal.

La liste de propositions établie par délibération du conseil municipal doit donc comporter 32 noms :

- 16 noms pour les commissaires titulaires
- 16 noms pour les commissaires suppléants

Envoyé en préfecture le 07/05/2026

Reçu en préfecture le 07/05/2026

Publié le 07/05/2026

ID : 038-213803885-20260429-AVR26_24-DE



La désignation des commissaires intervient dans les deux mois suivant le renouvellement général des conseils municipaux. A défaut de proposition, les commissaires sont nommés d'office par le DR/DFiP, un mois après la mise en demeure de délibérer adressée au conseil municipal. Si la liste fournie par la collectivité est incomplète ou contient des personnes ne remplissant pas les conditions pour être désignées commissaires, le DR/DFiP peut, sans mise en demeure, procéder à des désignations d'office.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Désigne** l'adjointe aux finances, Mme Vaz-Caramona
- **Propose** les conseillers suivants : Pierre Buchs, Daniel Ottobon-Viallet, Christian Maetz, Florence Hedein, Elisabeth Mateus, Anne Caruso, André Troussier, Jérôme Vignal
- **Demande** au Directeur des finances publiques de procéder à la désignation d'office des commissaires nécessaires à la complétion de la liste.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie certifiée conforme

Le secrétaire,

Pierre BUCHS

Le Maire,

Valentin TORRES





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° Avril 26.25

L'an deux mil vingt-six, le 29 avril à 18h30

Le conseil municipal de la commune de St-Georges-de-Commiers s'est réuni en séance ordinaire, en mairie, sous la présidence de Monsieur TORRES, maire.

Date de la convocation : 22 avril 2026

Nombre de conseillers
en exercice : 23
Présents : 21, Votants : 23

PRÉSENTS : TORRES Valentin, MAETZ Christian, VAZ-CARAMONA Cristina, OTTOBON Killian, FAURE Françoise, BUCHS Pierre, RATHUILE Floriane, BOURQUIN Véronique, CARUSO Anne, COUX Delphine, DESCHAMPS Mireille, JOLY Jérôme, MATEUS Elisabeth, MERCIER Didier, METENIER Grégory, PONCET Aurélie, ROBIN Grégory, TASSAN Joëlle, TROUSSIER André, VELLA Amédée, VIGNAL Jérôme

ABSENTS / EXCUSÉS : Florence HEDEIN

POUVOIRS : Florence HEDEIN à Elisabeth MATEUS, M OTTOBON-VIALLET à M BUCHS

SECRETAIRE : P. BUCHS

Rapporteur : Valentin TORRES

OBJET - NOMBRE DE MEMBRES AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE ET DESIGNATION

Le conseil d'administration du centre communal d'action sociale est présidé par le maire. Il comprend en nombre égal, au maximum huit membres élus en son sein par le conseil municipal et huit membres nommés par le maire parmi les personnes proposées par des associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, un représentant des associations familiales désigné sur proposition de l'union départementale des associations familiales, un représentant des associations de retraités et de personnes âgées du département et un représentant des associations de personnes handicapées du département.

Les membres élus en son sein par le conseil municipal le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Le scrutin est secret.

Les personnes suivantes se présentent : Floriane Rathuile, Anne Caruso, Joëlle Tassan, Delphine Coux, Aurélie Poncet

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Fixe** à 5, le nombres de membres issus du conseil municipa
- **Acte** l'élection de la liste présentée,
- **Désigne** les personnes suivantes comme membres du CCAS : Floriane Rathuile, Anne Caruso, Joëlle Tassan, Delphine Coux, Aurélie Poncet
- **Dit** que la communication sera faite à destination de la population et des associations sus-nommées,
- **Dit** que le CCAS sera installé à la date du 19 mai 2026.

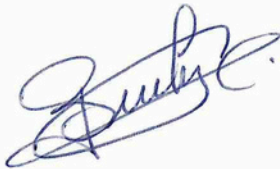
Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie certifiée conforme

Le secrétaire,

Pierre BUCHS



Le Maire,

Valentin TORRES





Saint-Georges-de-Commiers

Envoyé en préfecture le 07/05/2026

Reçu en préfecture le 07/05/2026

Publié le 07/05/2026

ID : 038-213803885-20260429-AV26_26-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° Avril 26.26

L'an deux mil vingt-six, le 29 avril à 18h30

Le conseil municipal de la commune de St-Georges-de-Commiers s'est réuni en séance ordinaire, en mairie, sous la présidence de Monsieur TORRES, maire.

Date de la convocation : 22 avril 2026

Nombre de conseillers

en exercice : 23

Présents : 21, Votants : 23

PRÉSENTS : TORRES Valentin, MAETZ Christian, VAZ-CARAMONA Cristina, OTTOBON Killian, FAURE Françoise, BUCHS Pierre, RATHUILE Floriane, BOURQUIN Véronique, CARUSO Anne, COUX Delphine, DESCHAMPS Mireille, JOLY Jérôme, MATEUS Elisabeth, MERCIER Didier, METENIER Grégory, PONCET Aurélie, ROBIN Grégory, TASSAN Joëlle, TROUSSIER André, VELLA Amédée, VIGNAL Jérôme

ABSENTS / EXCUSÉS : Florence HEDEIN

POUVOIRS : Florence HEDEIN à Elisabeth MATEUS, M OTTOBON-VIALLET à M BUCHS

SECRETAIRE : P. BUCHS

Rapporteur : Valentin TORRES

OBJET - ELECTION D'UN TITULAIRE ET D'UN SUPPLEANT POUR LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COOPERATION ET DES COMPETENCES ENFANCE (SICCE)

Vu la délibération n°010-18 du SICCE relative à la nouvelle composition des élus du SICCE,

Vu l'article L. 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 8 des statuts du SICCE en date du 05/03/2026 qui précise que cette élection doit avoir lieu au scrutin secret, à la majorité absolue.

Les personnes suivantes se présentent :

- Titulaire : Françoise FAURE
- Suppléant : Joëlle TASSAN

Le conseil municipal, après avoir procédé à l'élection, et après en avoir délibéré, désigne en tant que représentant du SICCE :

- Titulaire : Mme : Françoise FAURE
- Suppléante : Mme Joëlle TASSAN

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie certifiée conforme

Envoyé en préfecture le 07/05/2026

Reçu en préfecture le 07/05/2026

Publié le 07/05/2026

ID : 038-213803885-20260429-AV26_26-DE



Le secrétaire,

Le Maire,

Pierre BUCHS

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Buch', written over a horizontal line.

Valentin TORRES

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Torres', written over a horizontal line.





Saint-Georges-de-Commiers

Envoyé en préfecture le 07/05/2026

Reçu en préfecture le 07/05/2026

Publié le 07/05/2026

ID : 038-213803885-20260429-AV26_27-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° Avril 26.27

L'an deux mil vingt-six, le 29 avril à 18h30

Le conseil municipal de la commune de St-Georges-de-Commiers s'est réuni en séance ordinaire, en mairie, sous la présidence de Monsieur TORRES, maire.

Date de la convocation : 22 avril 2026

Nombre de conseillers
en exercice : 23
Présents : 21, Votants : 23

PRÉSENTS : TORRES Valentin, MAETZ Christian, VAZ-CARAMONA Cristina, OTTOBON Killian, FAURE Françoise, BUCHS Pierre, RATHUILE Floriane, BOURQUIN Véronique, CARUSO Anne, COUX Delphine, DESCHAMPS Mireille, JOLY Jérôme, MATEUS Elisabeth, MERCIER Didier, METENIER Grégory, PONCET Aurélie, ROBIN Grégory, TASSAN Joëlle, TROUSSIER André, VELLA Amédée, VIGNAL Jérôme

ABSENTS / EXCUSÉS : Florence HEDEIN

POUVOIRS : Florence HEDEIN à Elisabeth MATEUS, M OTTOBON-VIALLET à M BUCHS

SECRETAIRE : P. BUCHS

Rapporteur : Valentin TORRES

OBJET - DESIGNATION DU REPRESENTANT AUPRES DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE « AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT DE LA GRANDE REGION GRENOBLOISE »

La Société Publique Locale « Agence Locale de l'Energie et du Climat de la Grande Région Grenobloise » (SPL ALEC) a pour objet de mettre en œuvre les politiques climatiques et de transition énergétique de ses collectivités actionnaires.

La commune de Saint Georges de Commiers est actionnaire de la SPL ALEC : elle a adopté les statuts, a pris part au capital de la SPL en versant une participation de 500€ et a désigné un représentant pour siéger à l'Assemblée spéciale et aux Assemblées Générales ordinaires et extraordinaires.

A la suite des élections municipales 2026, il convient de procéder au renouvellement du représentant de la commune de siégeant au sein des instances de la SPL « Agence Locale de l'Energie et du Climat de la Grande Région Grenobloise ». Pas de suppléant requis. M Christian MAETZ est intéressé pour siéger dans cet organisme.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **De désigner** M Christian MAETZ en tant que représentant de la commune de Saint-Georges-De-Commiers à l'Assemblée Spéciale et aux Assemblées Générales ordinaires et extraordinaires de l'ALEC.



Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

Le secrétaire,

Pierre BUCHS

Le Maire,

Valentin TORRES





Saint-Georges-de-Commiers

Envoyé en préfecture le 07/05/2026

Reçu en préfecture le 07/05/2026

Publié le



ID : 038-213803885-20260429-AV26_28-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° Avril 26.28

L'an deux mil vingt-six, le 29 avril à 18h30

Le conseil municipal de la commune de St-Georges-de-Commiers s'est réuni en séance ordinaire, en mairie, sous la présidence de Monsieur TORRES, maire.

Date de la convocation : 22 avril 2026

Nombre de conseillers
en exercice : 23
Présents : 21, Votants : 23

PRÉSENTS : TORRES Valentin, MAETZ Christian, VAZ-CARAMONA Cristina, OTTOBON Killian, FAURE Françoise, BUCHS Pierre, RATHUILE Floriane, BOURQUIN Véronique, CARUSO Anne, COUX Delphine, DESCHAMPS Mireille, JOLY Jérôme, MATEUS Elisabeth, MERCIER Didier, METENIER Grégory, PONCET Aurélie, ROBIN Grégory, TASSAN Joëlle, TROUSSIER André, VELLA Amédée, VIGNAL Jérôme

ABSENTS / EXCUSÉS : Florence HEDEIN

POUVOIRS : Florence HEDEIN à Elisabeth MATEUS, M OTTOBON-VIALLET à M BUCHS

SECRETAIRE : P. BUCHS

Rapporteur : Valentin TORRES

OBJET - DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNE AUPRES DE L'AGENCE D'URBANISME DE LA REGION GRENOBLOISE OU AURG

La commune est adhérente à l'Agence d'urbanisme de la région grenobloise, outil d'ingénierie publique qui, depuis près de 60 ans, accompagne le développement des territoires de l'aire grenobloise. À ce titre, et conformément aux statuts de l'Agence, chaque collectivité membre désigne par délibération un ou une élue titulaire (sans suppléant) pour la représenter à l'assemblée générale.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

- **désigne** Pierre BUCHS à l'unanimité, pour siéger dans cet organisme.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie certifiée conforme

Le secrétaire,

Pierre BUCHS

Le Maire,

Valentin TORRES



Saint-Georges-de-Commiers

Envoyé en préfecture le 07/05/2026

Reçu en préfecture le 07/05/2026

Publié le 07/05/2026

ID : 038-213803885-20260429-AV26_29-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° Avril 26.29

L'an deux mil vingt-six, le 29 avril à 18h30

Le conseil municipal de la commune de St-Georges-de-Commiers s'est réuni en séance ordinaire, en mairie, sous la présidence de Monsieur TORRES, maire.

Date de la convocation : 22 avril 2026

Nombre de conseillers
en exercice : 23
Présents : 21, Votants : 23

PRÉSENTS : TORRES Valentin, MAETZ Christian, VAZ-CARAMONA Cristina, OTTOBON Killian, FAURE Françoise BUCHS Pierre, RATHUILE Floriane, BOURQUIN Véronique, CARUSO Anne, COUX Delphine, DESCHAMPS Mireille, JOLY Jérôme, MATEUS Elisabeth, MERCIER Didier, METENIER Grégory, PONCET Aurélie, ROBIN Grégory, TASSAN Joëlle, TROUSSIER André, VELLA Amédée, VIGNAL Jérôme

ABSENTS / EXCUSÉS : Florence HEDEIN

POUVOIRS : Florence HEDEIN à Elisabeth MATEUS, M OTTOBON-VIALLET à M BUCHS

SECRETAIRE : P. BUCHS

Rapporteur : Valentin TORRES

OBJET - DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNE AUPRES DES POMPES FUNEBRES INTERCOMMUNALES

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

- **Désigne** Pierre BUCHS à l'unanimité, pour siéger dans cet organisme.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie certifiée conforme

Le secrétaire,

Pierre BUCHS

Le Maire,

Valentin TORRES



Saint-Georges-de-Commiers

Envoyé en préfecture le 07/05/2026

Reçu en préfecture le 07/05/2026

Publié le 07/05/2026

ID : 038-213803885-20260429-AV26_30-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° Avril 26.30

L'an deux mil vingt-six, le 29 avril à 18h30

Le conseil municipal de la commune de St-Georges-de-Commiers s'est réuni en séance ordinaire, en mairie, sous la présidence de Monsieur TORRES, maire.

Date de la convocation : 22 avril 2026

Nombre de conseillers
en exercice : 23
Présents : 21, Votants : 23

PRÉSENTS : TORRES Valentin, MAETZ Christian, VAZ-CARAMONA Cristina, OTTOBON Killian, FAURE Françoise, BUCHS Pierre, RATHUILE Floriane, BOURQUIN Véronique, CARUSO Anne, COUX Delphine, DESCHAMPS Mireille, JOLY Jérôme, MATEUS Elisabeth, MERCIER Didier, METENIER Grégory, PONCET Aurélie, ROBIN Grégory, TASSAN Joëlle, TROUSSIER André, VELLA Amédée, VIGNAL Jérôme

ABSENTS / EXCUSÉS : Florence HEDEIN

POUVOIRS : F. HEDEIN à Elisabeth MATEUS, M OTTOBON-VIALLET à M BUCHS

SECRETAIRE : P. BUCHS

Rapporteur : Valentin TORRES

OBJET - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE SOCIOCULTUREL ANDRE MALRAUX

Mme Françoise FAURE propose de siéger au sein du Conseil d'Administration du centre socioculturel André Malraux, Mme Joëlle TASSAN comme suppléante.

Sont désignés à l'unanimité :

- Titulaire : Françoise FAURE
- Suppléante : Mireille DESCHAMPS

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie certifiée conforme

Le secrétaire,

Pierre BUCHS

Le Maire,

Valentin TORRES



Saint-Georges-de-Commiers

Envoyé en préfecture le 07/05/2026

Reçu en préfecture le 07/05/2026

Publié le 07/05/2026

ID : 038-213803885-20260429-AV26_31-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° Avril 26.31

L'an deux mil vingt-six, le 29 avril à 18h30

Le conseil municipal de la commune de St-Georges-de-Commiers s'est réuni en séance ordinaire, en mairie, sous la présidence de Monsieur TORRES, maire.

Date de la convocation : 22 avril 2026

Nombre de conseillers
en exercice : 23
Présents : 21, Votants : 23

PRÉSENTS : TORRES Valentin, MAETZ Christian, VAZ-CARAMONA Cristina, OTTOBON Killian, FAURE Françoise, BUCHS Pierre, RATHUILE Floriane, BOURQUIN Véronique, CARUSO Anne, COUX Delphine, DESCHAMPS Mireille, JOLY Jérôme, MATEUS Elisabeth, MERCIER Didier, METENIER Grégory, PONCET Aurélie, ROBIN Grégory, TASSAN Joëlle, TROUSSIER André, VELLA Amédée, VIGNAL Jérôme

ABSENTS / EXCUSÉS : Florence HEDEIN

POUVOIRS : F. HEDEIN à Elisabeth MATEUS, M OTTOBON-VIALLET à M BUCHS

SECRETAIRE : P. BUCHS

Rapporteur : Valentin TORRES

OBJET - DROIT A LA FORMATION DES ELUS ET BUDGET DEDIE

Monsieur le Maire informe qu'en application de l'article L. 2123-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal est amené à se prononcer, dans les trois mois de son renouvellement, sur les orientations et les crédits affectés à la formation des conseillers municipaux.

Le conseil, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Considérant qu'il y a intérêt à définir les conditions d'exercice du droit à formation de ses membres,

➤ **DÉCIDE à l'unanimité,**

Conformément aux dispositions de l'article L. 2123-12 du Code général des collectivités territoriales,

- La formation des membres du conseil municipal est validée sur les orientations suivantes :
 - Les formations en lien avec les délégations et/ou l'appartenance aux différentes commissions,
 - Les formations favorisant l'efficacité personnelle (gestion de projet, conduite de réunion, animation d'équipe, gestion du temps, informatique et bureautique, prise de parole en public, négociation, gestion des conflits),
 - Les formations en lien avec les compétences de la collectivité,

- Les formations liées à la gestion des politiques locales (financements, marchés publics, délégations de service public, démocratie locale, intercommunalité, etc.)

Le montant prévisionnel des dépenses de formation au titre de l'article L. 2123-12 ne peut être inférieur à 2 % du montant total des indemnités de fonction qui peuvent être allouées aux membres du conseil municipal en application des articles L. 2123-23, L. 2123-24, L. 2123-24-1 et, le cas échéant, L. 2123-22. Le montant réel de ces dépenses de formation ne peut excéder 20 % du même montant.

Les crédits relatifs aux dépenses de formation qui n'ont pas été consommés à la clôture de l'exercice au titre duquel ils ont été inscrits sont affectés en totalité au budget de l'exercice suivant. Ils ne peuvent être reportés au-delà de l'année au cours de laquelle intervient le renouvellement de l'assemblée délibérante.

La dépense correspondante sera imputée sur les crédits de formation des élus inscrits au budget de la commune.

- **Réserve** une somme minimale de 1700 € au budget 2026.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie certifiée conforme

Le secrétaire,

Pierre BUCHS

Le Maire,

Valentin TORRES



Saint-Georges-de-Commiers

Envoyé en préfecture le 07/05/2026

Reçu en préfecture le 07/05/2026

Publié le 07/05/2026

ID : 038-213803885-20260429-AV26_32-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° Avril 26.32

L'an deux mil vingt-six, le 29 avril à 18h30

Le conseil municipal de la commune de St-Georges-de-Commiers s'est réuni en séance ordinaire, en mairie, sous la présidence de Monsieur TORRES, maire.

Date de la convocation : 22 avril 2026

Nombre de conseillers
en exercice : 23
Présents : 21, Votants : 23

PRÉSENTS : TORRES Valentin, MAETZ Christian, VAZ-CARAMONA Cristina, OTTOBON Killian, FAURE Françoise, BUCHS Pierre, RATHUILE Floriane, BOURQUIN Véronique, CARUSO Anne, COUX Delphine, DESCHAMPS Mireille, JOLY Jérôme, MATEUS Elisabeth, MERCIER Didier, METENIER Grégory, PONCET Aurélie, ROBIN Grégory, TASSAN Joëlle, TROUSSIER André, VELLA Amédée, VIGNAL Jérôme

ABSENTS / EXCUSÉS : Florence HEDEIN

POUVOIRS : Florence HEDEIN à Elisabeth MATEUS, M OTTOBON-VIALLET à M BUCHS

SECRETAIRE : P. BUCHS

Rapporteur : Valentin TORRES

OBJET - MODIFICATION DE LA PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITE A LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE DE SES AGENTS DANS LE CADRE D'UNE PROCEDURE DE LABELLISATION

Sur rapport de Monsieur le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant disposition statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 qui définit une participation employeur minimale de 15 euros,

Vu la délibération n° Juin 23.19 adoptant la participation de l'employeur à la protection sociale complémentaire des agents dans le cadre de mutuelles labellisées,

Pour les collectivités locales, participer à la protection sociale complémentaire, à l'instar de ce qui se pratique dans le secteur privé, c'est répondre au moins partiellement à un enjeu naturellement social, notamment par la prévention et l'accès aux soins lourds.

La commune avait fixé des critères qu'elle souhaite proroger en modifiant les montants suite au décret établissant **une somme minimum de 15 euros**. La collectivité souhaite en

outre moduler sa participation, en prenant en compte le revenu net imposable de l'agent, leur âge.

Le Comité Social Territorial ayant donné un avis favorable en date du 10 mars 2026,

Il est proposé d'attribuer les montants suivants :

Salaire brut annuel de l'agent	Participation au risque SANTE
< 24 700 euros	25 euros (auparavant 20 euros)
24 700 – 31 200 euros	20 euros (auparavant 15 euros)
> 31 200 euros	15 euros (auparavant 10 euros)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil décide, à l'unanimité, de :

- **Participer** à compter du 1^{er} mai 2026 aux garanties Risque Santé souscrites de manière individuelle et facultative par ses agents de la manière suivante :
- **Dire que** Les critères sont pris en compte pour le calcul des aides le 1^{er} janvier de chaque année (sauf démarrage la première année ou début de la participation à un agent en cours d'année) pour application toute l'année ; ils sont donc révisés une fois par an au 1^{er} janvier.

En application des critères retenus, le montant mensuel de la participation est fixé comme suit :

Salaire brut annuel de l'agent	Participation au risque SANTE
< 24 700 euros	25 euros
24 700 – 31 200 euros	20 euros
> 31 200 euros	15 euros

- Les agents éligibles sont tous les agents municipaux de droit public, titulaires, stagiaires ou contractuels.
- Le salaire brut annuel de référence est calculé comme celui perçu par l'agent en décembre de l'année précédente (ou le mois précédent le début de la participation), toutes primes incluses, hors heures supplémentaires ou complémentaires, multiplié par 12, auquel s'ajoute la prime dite de 13^{ème} mois si l'agent y a droit. Ce calcul s'applique aux agents à temps plein ou temps partiel et temps non complet.
- Incidence de l'âge de l'agent : un agent de 50 ans et plus voit la participation communale à sa cotisation au risque SANTE (s'il en bénéficie) augmentée de 5 euros.
- Incidence du temps : la somme de 15 euros et la majoration de 5 euros sont attribuées sans que la durée du temps ne puisse la réduire. Seul le niveau de salaire prévaut.
- **Confirme** la participation financière aux seules garanties labellisées, comme le prévoit la réglementation, sur présentation d'une attestation d'adhésion de l'agent,
- **Dit que** le montant de la participation de l'agent sera versé directement à la mutuelle,
- **Inscrit** les crédits nécessaires aux budgets des exercices correspondants.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie certifiée conforme

Le secrétaire,

Pierre BUCHS



Le Maire,

Valentin TORRES

